

La visite d'achat du cheval

Après avoir pratiqué l'équitation pendant quelques temps, beaucoup de cavaliers désirent acquérir un cheval.

Pour les plus chanceux, et les plus à l'aise financièrement, le rêve peut devenir réalité.

Mais attention, un cheval est un animal exigeant

Être responsable

Il faut s'en occuper tous les jours, même par mauvais temps, même si l'on est fatigué, etc... Financièrement, c'est un engagement important : outre les frais de "logement", de ferrure, d'alimentation, etc... il faut pouvoir assumer les frais vétérinaires, particulièrement en cas de coup dur (par exemple, une chirurgie de coliques peut coûter entre 3000€ et 4000€).

L'achat

Pour acheter un cheval, il existe plusieurs solutions

- Dans un élevage (si on veut faire de la compétition ou de la reproduction, etc...)
- Chez un particulier
- Dans un club hippique (si on s'est attaché à un cheval)
- Chez des marchands de chevaux.

Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients.

Dans tous les cas, il est préférable de se faire accompagner par quelqu'un qui connaît bien les chevaux (par exemple son moniteur) surtout si on a un doute concernant les qualités ou la santé du cheval

Il y a malheureusement beaucoup d'arnaques dans la vente de chevaux ! Il faudra toujours demander à voir le cheval dehors, propre, en mouvement, et si possible l'essayer.

Les papiers

Le vendeur doit vous remettre le livret (qui contient les origines, le signalement et les certificats de vaccination) et la carte de propriétaire.

Il faut endosser le titre de propriété, car le livret du cheval ne vous désigne pas comme propriétaire, c'est la carte qui le fait.

Les instructions pour que votre nom soit inscrit en tant que nouveau propriétaire sont sur les documents.

Cette carte est aussi une garantie que le vendeur est bien le propriétaire du cheval.

La visite d'achat

Il est très important de faire réaliser une visite d'achat par un vétérinaire avant d'acheter pour de bon l'animal.

En effet, la visite peut mettre en évidence des pathologies, ou des prémisses de pathologies non détectables au 1er abord (il est bien évident que cette visite ne sera pas indispensable si vous désirez acheter un cheval de club de 20 ans pour le mettre au pré et lui offrir une belle retraite).

Il faut savoir que certaines pathologies, appelées vices rhédibitoires, peuvent faire annuler la vente, dans un délai de 30 jours en général.

Le vétérinaire va tout d'abord examiner le cheval à l'arrêt (conformation, état général, absence de plaies ou de lésions visibles extérieurement, aplombs...) et vérifier que le signalement du livret correspond.

- Puis il réalise un examen clinique complet : auscultation cardiaque, pulmonaire, état des muqueuses, examen des yeux...
- Ensuite vient le temps de l'examen orthopédique statique (à l'arrêt) qui consiste en série de tests
- Test à la pince des pieds (détection d'une sensibilité ou d'une éventuelle maladie naviculaire) tests de flexion des articulations (mettant en évidence une bonne mobilité et l'absence de douleur)
- Tests d'extension des articulations
- Test de mobilité de la rotule (certains chevaux se l'accrochent, ils restent alors coincés avec le postérieur en extension)
- Vérification de la souplesse de la colonne, absence de chaleur au niveau des vertèbres...

Puis le cheval est examiné en mouvement : c'est l'examen orthopédique dynamique.

Le vétérinaire le regarde trotter en ligne droite sur un sol dur (1 aller-retour), puis il refait les flexions, mais en gardant chaque articulation fléchie 1 mn.

Le cheval repart au trot immédiatement.

Si l'allure est pareille avant et après la flexion, le test est négatif, sinon il est positif et révèle un problème concernant l'articulation testée ou les structures voisines.

Ensuite, on regarde le cheval sur un cercle, aux 2 mains, sur sol dur pour détecter des problèmes articulaires, osseux ou des lésions dans le pied, puis sur sol mou pour détecter des problèmes tendineux ou musculaires.

On lui fait faire un huit sur sol dur et on teste les rotules en mouvement (non-accrochement).

Pour bien faire, il est préférable de faire des radiographies, au moins un minimum: pieds antérieurs (maladie naviculaire), face et profil des boulets antérieurs (détection de fragments osseux appelés ships).

Il est aussi recommandé de faire des clichés des jarrets (détection d'éparvin, de ship, d'arthrose...).

Si le cheval est trouvé positif à un ou plusieurs tests, vous pouvez refuser l'animal, ou demander un approfondissement du diagnostic pour savoir si le cheval conviendrait quand même à l'utilisation que vous voulez en avoir (tout cela sera à vos frais).

Après tous ces examens, le vétérinaire donnera un avis sur l'achat du cheval en vue de votre utilisation.